

Retraites complémentaires : Syndicats et patronat s'accordent sur une revalorisation de 4,9 % des pensions du privé

Publié le 05/10/23 à 04h54



Réunion des organisations patronales et syndicales sur le pilotage stratégique de l'AGIRC-ARRCO, à Paris le 4 octobre 2023. — ROMUALD MEIGNEUX

DIALOGUE SOCIAL Les organisations syndicales et patronales gestionnaires du régime Agirc-Arrco ont maintenant une semaine pour signer l'accord

20 Minutes avec AFP

Les anciens salariés du privé devraient recevoir un peu plus d'argent dès le mois prochain. Les [pensions complémentaires](#) seront revalorisées de 4,9 % à compter du 1er novembre, au niveau de l'[inflation](#), ont annoncé les

organisations syndicales et patronales gestionnaires du régime Agirc-Arrco, qui doivent encore signer l'accord décroché dans la nuit de mercredi à jeudi.

Le « malus », décote temporaire de 10 % qui s'appliquait depuis 2019 sur les pensions de nombreux retraités pourtant partis en ayant réuni toutes les conditions légales, sera en outre supprimé dès le 1er décembre pour les nouveaux retraités, puis à partir d'avril pour l'ensemble des retraités concernés. Sans définitivement promettre de signer, plusieurs organisations dont la [CFDT](#) et le [Medef](#) ont jugé l'accord « équilibré ». La date butoir pour signer l'accord a été fixée à mercredi.

Une hausse pour l'instant sous l'inflation entre 2024 et 2026

Entre 2024 et 2026, la revalorisation des pensions pourrait par contre être moindre : en fonction de la conjoncture économique, la hausse pourrait être sous-indexée de maximum 0,4 point en dessous de l'inflation. Mais le conseil d'administration de l'organisme paritaire pourra choisir de la ramener au niveau de l'inflation.

Veuillez fermer la vidéo flottante pour reprendre la lecture ici.

L'Agirc-Arrco verse chaque année près de 90 milliards d'euros à 13 millions de retraités. Cette part complémentaire représente entre 20 % de la pension totale pour les salariés précaires et 60 % pour certains cadres.

Puiser dans les caisses de l'Agirc-Arrco, une idée qui ne passe pas

Outre ce projet d'accord, syndicats et patronat ont aussi montré un front commun face aux velléités de l'exécutif de ponctionner les réserves de l'Agirc-Arrco, un « détournement de fonds » selon [FO](#).

L'exécutif réclame un à trois milliards annuels à l'Agirc-Arrco d'ici 2030, qu'il a d'abord présentés comme une participation au relèvement du minimum contributif (petites pensions) prévu par sa réforme des retraites, pour finalement évoquer un devoir de « solidarité » entre régimes en vue d'un « retour à l'équilibre » global. Il menace sinon de se servir dans les caisses. Il argue de la bonne santé financière du régime, ses 68 milliards de réserves, et des nouvelles recettes apportées par la réforme des retraites (estimées par l'Agirc-Arrco à 22 milliards sur quinze ans).

Un accord sans « tuyau financier vers l'Etat »

D'après les syndicats, une telle ponction mettrait en péril l'Agirc-Arrco, et ses capacités à augmenter les pensions à l'avenir. Selon une source proche du dossier, un milliard équivaut à 1,1 % de revalorisation.

Les partenaires sociaux ont choisi de ne prévoir dans leur accord aucun « tuyau financier vers l'Etat ». Mais un

article prévoit le lancement de travaux visant à des mesures de « solidarité » internes au régime, via un groupe de travail, en vue d'un nouvel accord d'ici la fin du premier semestre 2024. La CPME a regretté que cet article ne fasse pas directement référence aux petites pensions.